

DÉCLARATION DE REVENUS : UNE RÉDUCTION D'IMPÔT EXCEPTIONNELLE DE 75 % POUR SOUTENIR CHAMBORD



Dans le cadre de la campagne de déclaration des revenus 2026, le Domaine national de Chambord détaille la mise en place d'un dispositif fiscal exceptionnel en faveur de la restauration du château et notamment de l'aile François I^{er}.

Les dons effectués en 2026 ouvrent droit à une réduction d'impôt de 75 %, dans la limite de 1 000 € par foyer pour les particuliers. Porté par la loi de finances 2026, ce taux, habituellement fixé à 66 %, est le même dispositif fiscal que celui mis en place pour la restauration de Notre-Dame de Paris.

UN LEVIER FISCAL AU SERVICE DE LA PRÉSERVATION DE CHAMBORD

Depuis cinq siècles, Chambord est l'un des joyaux du patrimoine mondial. Aujourd'hui, il est menacé car la fragilisation de l'aile François I^{er}, presque entièrement fermée au public, progresse insidieusement : fissures, instabilités des fondations et des façades... 37 millions d'euros sont nécessaires pour restaurer l'aile royale.

Pour mener ces travaux, le Domaine national de Chambord s'appuie sur un modèle de financement unique combinant :

- une dotation exceptionnelle de 6 millions d'euros du ministère de la Culture ;
- une stratégie active de mécénat (3 millions d'euros) et une collecte grand public (plus de 600 000 € déjà collectés) ;
- ainsi qu'une contribution directe de l'établissement public.

Ce dispositif fiscal incitatif constitue un levier efficace pour amplifier la mobilisation des Français et leur permettre de contribuer à leur échelle. Il leur donne la possibilité de flécher une partie de leur impôt vers la restauration d'un monument emblématique du patrimoine.

Modalités pratiques

- Un dispositif fiscal exceptionnel du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 ;
- Une réduction d'impôt sur le revenu égale à 75 % du montant du don dans la limite de 1 000 €. Au-delà de 1 000 €, la défiscalisation de l'impôt sur le revenu est égale à 66 % ;
- Un reçu fiscal délivré par le Domaine national de Chambord.

Faire un don : collecte.chambord.org

« Le dispositif fiscal exceptionnel accordé par l'État en 2026 permet à chacun de transformer une partie de son impôt en un geste concret pour la transmission de notre patrimoine. Le soutien des donateurs est indispensable : face à l'ampleur des travaux, nous avons besoin de poursuivre cet élan collectif. »

Pierre Dubreuil,
Directeur général du Domaine national de
Chambord

UN CHANTIER PRIORITAIRE POUR L'AILE FRANÇOIS I^{ER} EN PÉRIL

Construite de 1539 à 1545 sur la partie la plus marécageuse du site, l'aile François I^{er} abritait les appartements particuliers et la salle du conseil du roi commanditaire. Sa fragilisation, phénomène connu et documenté depuis plus de deux décennies, s'est accélérée au cours des dernières années.

Ce chantier a été engagé afin d'assurer la sécurité du monument, sa complète réouverture et sa transmission aux générations futures.

Placé sous la direction de Maël de Quelen, Architecte en Chef des Monuments Historiques, ce chantier d'envergure débutera par des travaux de mise en sécurité et d'urgence. En parallèle, une restauration et un aménagement complets de l'aile seront réalisés. Les interventions porteront sur la consolidation des maçonneries, la restauration du bâti et la réfection des charpentes selon les techniques d'époque. Dès 2032, le public pourra à nouveau admirer et visiter l'aile François I^{er} selon un circuit repensé, remettant la vie, le règne du roi commanditaire et les grandes figures de la Renaissance comme Léonard de Vinci au cœur de la visite. Un auditorium permettra d'accueillir des débats et événements qui feront de Chambord un lieu unique de réflexion et d'innovation sur l'avenir du monde et les relations entre l'Homme et la nature.



Sondages des charpentes et des planchers de l'aile François I^{er}
© Léonard de Serres

COMMENT SOUTENIR CHAMBORD ?

Faire un don sur collecte.chambord.org (carte bancaire, chèque ou virement)

Les avantages fiscaux

- Particuliers : réduction d'impôt sur le revenu de 75 % du montant du don, dans la limite de 1 000 €. Au-delà de 1 000 €, réduction d'impôt sur le revenu de 66 % du montant du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.
- Particuliers assujettis à l'IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière) : réduction d'impôt de 75 % du montant du don dans la limite de 50 000 €.
- Entreprises : réduction d'impôt de 60 % du montant du don, dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires hors taxes ou 20 000 €.

S'inscrire dans la durée

- Legs, donation ou assurance-vie au profit du Fonds Chambord
- Exonération totale de droits de succession et de donation

Contact mécénat : mecenat@chambord.org

En savoir plus : [Le projet de restauration de l'aile François I^{er}](#)

Domaine national de Chambord

Contact presse, direction générale déléguée au développement
Mathilde Fennebresque, mathilde.fennebresque@chambord.org ; Mob. +33(0)7 52 65 36 18
Irina Metz, irina.metzl@chambord.org ; Mob. +33(0)6 82 02 89 94

www.chambord.org
Château de Chambord
41250 Chambord